

Objectif « Plein Emploi » :

Comment sortir enfin et durablement du chômage de masse ?

David Lannoy ■ Avril 2015

Depuis 40 ans, on nous répète que « c'est la crise », que le plein emploi est dépassé et qu'il ne reviendra plus. Pourtant, certains ne veulent pas se résigner, refusant une situation économique où le chômage de masse est banalisé, l'emploi précaire devient la norme et les sans emploi sont stigmatisés. Ils réfléchissent, débattent et avancent des idées.

Stratégie européenne pour l'emploi, réduction collective du temps de travail, économie sociale, révolution numérique... Quelles sont les politiques à mettre en œuvre et les secteurs à développer ?

Quelles sont les mesures qui ont fait leurs preuves et celles qui ont échoué ? Quelles pistes innovantes, concrètes et efficaces peut-on envisager pour sortir, enfin, du chômage de masse ?

Autant de questions auxquelles cette analyse s'attelle à répondre.

Pour le CEPAG, la politique de l'emploi doit s'inscrire uniquement dans le cadre du travail décent. Pour garantir le caractère décent de l'emploi, il est impératif que trois principes soient respectés :

- Une rémunération décente
- Un contrat à durée indéterminée (ou qui y tend)
- Une organisation du travail soucieuse du bien-être de l'ensemble des travailleurs.

Ces trois principes constituent le socle de base de toute discussion sur l'emploi et la création de postes de travail. A défaut de celui-ci, on assiste à un véritable effritement de la cohésion sociale.

Les stratégies européennes et belges pour l'emploi : De l'enthousiasme à l'effacement

Sur base des réflexions de Bernard CONTER, chargé de recherche
à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

Il est nécessaire de revenir sur la définition du plein emploi. Cette situation se caractérise par un chômage limité à un chômage transitionnel, c'est-à-dire de courte durée entre deux emplois. Il s'agit également d'un objectif politique, repris par exemple dans la Charte des Nations Unies. Le plein emploi a été historiquement expérimenté en Occident entre les années 50 et 1975. Il faut cependant noter que ce plein emploi était essentiellement confiné au genre masculin. Une situation de plein emploi est, pour reprendre les termes de William Beveridge, le « *pilier d'une société libre* » puisqu'elle crée un rapport de force favorable aux travailleurs qui ont dès lors un réel pouvoir de négociation.

On peut légitimement s'interroger sur l'objectif réel d'atteindre ce plein emploi dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Pour comprendre cette interrogation, il est nécessaire de revenir sur l'origine et les évolutions de la Stratégie européenne pour l'emploi.

Cette stratégie a été introduite par le traité sur l'Union européenne en 1992. Il faut donc la replacer dans le contexte institutionnel, économique et politique des années 90. A l'époque, la majorité des Etats membres sont gouvernés par des gouvernements à dominance sociale-démocrate. Une « *méthode ouverte de coordination* » est mise sur pied : elle est non-contraignante et fondée sur l'apprentissage, l'évaluation et les recommandations des pairs.

Les contenus et recommandations ont subi des évolutions au cours des années : on a assisté à un appauvrissement progressif de ces derniers. Aux influences initiales multiples, aux discours hétérogènes et aux références à la « qualité de l'emploi » se sont substitués quatre thèmes autour desquels le « débat » s'est recentré, voire focalisé : activation, formation, coût du travail et flexibilité. Une tentative de synthèse entre qualité de l'emploi et flexibilité verra même le jour avec le fameux concept de flexicurité, censé garantir flexibilité aux employeurs et sécurité aux travailleurs.

On assiste, par la suite, à un tournant vers la « nouvelle gouvernance économique ». La crise financière a mené de nouvelles contraintes budgétaires et de nouveaux impératifs vont voir le jour. La méthode ouverte de coordination est délaissée au profit d'un renforcement de la surveillance budgétaire et de l'évolution de la compétitivité. Le Conseil Ecofin prend également de plus en plus d'importance dans les processus, le pouvoir de contrainte est accru.

Face à ces différentes évolutions, à la dérive ultralibérales des influences et politiques mise en place, le monde syndical va passer de l'enthousiasme à l'épuisement. Plus aucune mesure, plus aucune politique en la matière ne rencontrent leurs aspirations et revendications. Pour le banc patronal, par contre, il s'agit d'une opportunité unique de faire entendre ses revendications de libéralisation accrue, de dérégulation de marché du travail et du droit social, de démantèlement des protections et de la sécurité sociale... Et ces demandes seront entendues ! C'est particulièrement clair quand on compare les recommandations faites à la Belgique, les revendications patronales et les mesures mises en place ces dernières années dans notre pays en matière d'assurance chômage, de fins de carrière, de formation professionnelle et de salaires.

La Stratégie européenne pour l'emploi, qui a connu de nombreuses évolutions, est maintenant particulièrement éloignée de ses objectifs initiaux. L'objectif recherché n'est plus du tout le plein emploi mais la rencontre des objectifs libéraux relatifs au marché de l'emploi.

Le *plein-chômage*, modèle de société théorisé et dénoncé par Margaret Maruani, semble être bien plus pertinent pour décrire les objectifs de la Stratégie européenne pour l'emploi actuelle.

La révolution numérique : En route pour un e-avenir radieux ?

Sur base des réflexions de Bruno PONCELET,
formateur CEPAG

S'il faut reconnaître un mérite au capitalisme, c'est sa capacité d'adaptation, son dynamisme au niveau de l'innovation, de la créativité technologique. Cet aspect positif doit cependant tout de suite être nuancé dans la mesure où laisser l'innovation technologique aux mains du secteur privé peut s'avérer très destructeur. Et cette innovation privée n'a aucun effet en termes de redistribution des richesses ou de développement des droits sociaux. Au XIX^{ème} siècle, les politiques mises en place étaient destinées à favoriser les intérêts de la bourgeoisie et du patronat. Ce n'est que grâce aux mobilisations et luttes sociales que démocratie politique et démocratie sociale ont, petit à petit, été renforcées. Si l'on s'en tient à une vision européenne de l'histoire (et que l'on ne considère donc pas la situation vécue par les populations des colonies de l'époque), c'est la démocratie économique qui a permis d'encadrer le capitalisme, de lui imposer des règles et de transformer nos sociétés en sociétés d'abondance où le travail est un moyen d'accéder à un niveau de vie inconnu jusqu'alors.

Après la seconde guerre mondiale, et l'avènement de la Sécurité sociale, on a vu émerger l'Europe comme nouvelle entité. L'avènement et le développement de l'Union européenne peut être vu comme un rêve dans la mesure où elle a permis d'instaurer la paix entre les Etats – ce qui n'exclut pas la guerre avec d'autres pays ni la guerre sociale interne.

Mais l'objectif premier de l'Union européenne est avant tout de créer un grand marché de libre-échange visant à servir les intérêts des multinationales via une uniformisation des normes et législations. Les entreprises transnationales, de par leur ampleur et leur nature, visent à une harmonisation – par le bas – des normes et législations nationales qui constituent autant d'entraves à leur développement. Par le lobbying, elles tentent donc – et réussissent le plus souvent – d'influencer en ce sens les instances décisionnelles européennes. En 1993, quand le Marché unique fut instauré, on l'a présenté comme un moteur de développement et de progrès économiques et sociaux. Il a en fait conduit à une situation où les multinationales peuvent pratiquer le shopping législatif au désavantage des travailleurs, des normes sociales et environnementales, des finances publiques... Une mise en concurrence des Etats et des travailleurs ! On retrouve dès lors la vieille opposition entre tyrannie et démocratie économiques. Ces derniers temps, la « révolution numérique » est fortement développée par le patronat, mise en avant dans les médias, présentée comme solution d'avenir, créatrice de croissance verte, porteuse de prospérité et d'emploi.

Une nouvelle innovation est par exemple mise sur le devant de la scène : les puces RFID. Leur utilisation est prônée par la fédération mondiale des entrepreneurs du code-barres (GS1, global standards). Pour ces derniers, la technologie du code-barres est dépassée. Celui-ci n'est effect pas modifiable et devient inutile une fois l'achat réalisé. A l'inverse, les puces RFID, dites « intelligentes » peuvent être mises à jour, interagir, transmettre des informations... Bref, nous rendre la vie plus simple. Un exemple concret ? Votre réserve de cannettes de cocas s'amenuise dans votre frigo ? Les puces RFID pourront en avertir le frigo « intelligent » qui en recommandera automatiquement via internet !

Il convient néanmoins de se montrer extrêmement sceptique quant aux promesses des lobbyistes de la révolution numérique : celle-ci n'est pas porteuse de progrès social, économique, ou environnementale ! Rappelons que les entreprises de la « nouvelle économie » détestent et rejettent la démocratie sociale et économique : individualisation des relations de travail, refus des syndicats, etc. Il suffit pour s'en convaincre de lire le témoignage de Jean-Baptiste Malet infiltré au sein du groupe Amazon¹. Notons également que les nouvelles technologies vont surtout favoriser les délocalisations, le dumping social et fiscal, les licenciements de masse... Bref, renforcer la tyrannie économique. La stratégie européenne numérique entend ainsi développer la vente en ligne, ce qui constitue la délocalisation de l'acte d'achat lui-même, les puces RFID vont entraîner des suppressions de poste dans le secteur du commerce, tout comme le développement des imprimantes 3 D dans de nombreux autres secteurs industriels... Selon une étude de la banque ING, 50% des emplois belges seraient directement menacés à l'horizon 2035 suite au

¹ En Amazonie. Infiltré dans le « meilleur des mondes », Jean-Baptiste Mallet, Paris, Fayard, 2013.

développement et à l'utilisation grandissante des outils informatiques et robotiques. Cette évolution pourrait encore être envisagée et débattue dans une situation de plein emploi. Mais suivre aveuglément ces logiques de développement dans la situation actuelle de chômage de masse est suicidaire !

Autre aspect inquiétant de cette révolution numérique : la protection de la vie privée, grandement mise en danger. Rappelons par exemple que l'objectif ultime de GS1 est l'implantation de puces RFID dans le corps humain.

Concernant le soi-disant aspect écologique des nouvelles technologies, rappelons enfin que la fabrication des appareils informatiques (ordinateurs, smartphones, tablettes, chargeurs, etc.) entraîne de très fortes émissions de CO2 mais aussi des quantités astronomiques de déchets électroniques toxiques.

On le voit, la révolution numérique, loin de nous mener à un e-avenir radieux, va plutôt aggraver les menaces qui pèsent déjà sur notre modèle social, nos démocraties, l'environnement et nos libertés individuelles. Pour inverser la tendance, il est donc nécessaire d'interroger le modèle qu'on nous propose (voire impose), d'en débattre et, surtout, de créer un véritable rapport de forces pour pouvoir peser sur les décisions politiques afin que celles-ci soient prises dans l'intérêt des citoyens et non celui des multinationales.

L'économie sociale : un modèle à suivre ?

Sur base des réflexions de François MOENS, développeur de projets
à Propage-s, agence en économie sociale

L'économie sociale est un modèle économique qui est encadré légalement. Le décret wallon du 20 novembre 2008 stipule ainsi que :

« Par économie sociale, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- 1. finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit*
- 2. autonomie de gestion*
- 3. processus de décision démocratique*
- 4. primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus »*

Le dernier point est particulièrement important dans la mesure où il renvoie au secteur privé dit « traditionnel » où l'actionnariat peut prendre une place démesurée au point de vider les fonds propres – voire emprunter – pour rétribuer les actionnaires !

Propage-s, comme d'autres agences-conseils en économie sociale (et comme d'autres outils mis sur pied pour développer le secteur), apporte aide et soutien aux personnes souhaitant développer de tels projets.

La Wallonie a en effet décidé de reconnaître et soutenir les projets d'économie sociale, entre autres pour les mettre en lien avec la formation des demandeurs d'emploi.

Mais la Wallonie est un cas particulier en matière d'économie sociale :

- la reconnaissance fut particulièrement précoce
- l'objectif est utilitariste : instrument de lutte contre le chômage
- la logique a été inversée : on a soutenu le secteur en en faisant une priorité politique alors que le tissu coopératif est actuellement encore très peu développé (au regard de pays comme l'Espagne, la France, l'Italie...).
- on assiste ainsi à un drôle de paradoxe dans la mesure où c'est l'économie sociale qui, en formant des demandeurs d'emploi, apporte un soutien à l'économie dite « normale ». Loin d'être une fin en soi, le travail en entreprise d'économie sociale n'est souvent, qu'une étape de formation vers un emploi dans l'économie « classique ».

Plus largement, il est utile de repenser la lutte contre le tout au capital, l'appropriation des outils de production et des ressources naturelles, la création de richesses (pour qui, pour quoi, çà quel prix...), l'entrepreneuriat, la valeur travail et sa distribution. Pourquoi, en effet, ne pas envisager le travail comme un bien commun à se partager ? Plus qu'une crise économique, c'est une crise de la répartition de la richesse que nous connaissons. En 250 ans, l'Humanité est parvenue à produire assez de nourriture et de richesse pour toutes et tous. La question essentielle est donc comment la répartit-on ?

La réduction collective du temps de travail : Efficace ou dépassée ?

Sur base des réflexions de Julien DOHET,
Secrétaire politique SETCa Liège

Pour trancher d'emblée la question posée, on pourrait tout simplement répondre que la réduction collective du temps de travail n'est ni l'un ni l'autre ! Car il faut la considérer et l'analyser sous un angle politique et non économique.

Il importe de faire le lien entre la révolution numérique - les destructions de poste de travail et de fonction qu'elle va entraîner, la création de nouveaux emplois qu'elle engendrera et les mutations qui pourraient en découler dans les domaines de l'enseignement et de la formation – et la réduction collective du temps de travail.

Cette dernière, si elle est évidemment envisagée sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, pourrait constituer une des pistes pour sortir de l'impasse du chômage de masse,

phénomène bien implanté dans nos sociétés européennes mais qui sera encore renforcé par les mutations technologiques actuelles et à venir.

Cette mesure est d'ailleurs remise au goût du jour. Des responsables politiques, syndicaux mais également des personnes en charge de l'emploi et de la formation (comme Marie-Kristine Vanboeckstal, administratrice générale du FOREM) prônent à nouveau publiquement la réduction collective de la durée du travail.

Il existe différentes modalités pratiques d'application de la RCTT. Le SETCa s'est par exemple prononcé pour les 32 heures en 4 jours. Il est effet important que la réduction du temps de travail soit importante en termes de nombre d'heures pour assurer une embauche compensatoire véritable et éviter, à l'inverse, une augmentation de la pression sur les travailleurs en place.

La question de la qualité d'emploi est également essentielle et ne peut être négligée. Il existe déjà actuellement une réduction du temps de travail. La moyenne effective de travail en Belgique est en effet inférieure aux 38 heures légales. Mais ce phénomène est entraîné par le développement des temps partiels et des formes individuelles de réduction des horaires comme le crédit-temps. Il s'agit donc de réductions subies, individuelles et discriminatoires (en ce qu'elles touchent majoritairement les femmes).

L'exemple français est souvent cité en exemple par les détracteurs des 35h. L'impact de la mesure aurait été catastrophique pour l'économie française et n'aurait pas créé d'emploi. C'est complètement faux. Même s'ils ne peuvent tous être imputés directement et uniquement à la RCTT (la croissance était forte et des aides publiques aux entreprises ont compensé l'aspect redistributif de ma mesure), 350.000 emplois ont été créés sur la période concernée !

Il convient enfin d'insister sur un aspect essentiel de la RCTT. Ce n'est pas seulement une politique créatrice d'emploi. C'est aussi et surtout un outil de redistribution des richesses. La RCTT ne peut cependant pas être envisagée seule, elle doit se décider dans un cadre politique global, favorable à la redistribution des richesses et prévoyant d'autres mesures allant en ce sens. A l'époque actuelle, il n'y a pas de véritable crise économique : les profits des entreprises du Bel 20 ont connu une croissance de 27% sur la période de crise que nous venons de connaître ! Il n'y a pas de crise économique mais bien une crise de répartition des richesses. C'est en cela que la réduction collective du temps de travail est une question éminemment politique : elle constitue un des moyens pour redistribuer une partie de cette richesse !

On doit donc déconnecter la RCTT de la centralité de l'emploi, de la valeur « travail ». Il faut sortir de la logique où l'emploi est la valeur centrale (relisons à ce propos *Le Droit à la Paresse* de Lafargue). La diminution du temps de travail constitue une opportunité pour augmenter le temps libre, améliorer la qualité de vie, émanciper les travailleurs, renforcer l'égalité femmes-hommes par une meilleure redistribution du temps de travail, redynamiser la vie associative et culturelle....

C'est donc tout sauf une mesure dépassée mais elle n'est pas à considérer seule. La question fondamentale est de savoir si l'on envisage cette politique comme un aménagement du système capitaliste ou comme un moyen de changement global de ce système. Ce n'est qu'en choisissant la seconde option que cette mesure est réellement efficace. _____